


Mars 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITÉ FINANCIER

Cent quarante-huitième session

Rome, 18 - 22 mars 2013

Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel pour 2012

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Aiman Hija

Directeur et Trésorier, Division des finances

Tél.: +3906 5705 4676

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent document fournit des informations à jour au Comité financier sur les résultats de l'évaluation actuarielle relative aux obligations de l'Organisation au titre des plans concernant le personnel (ci-après dénommés «les plans»), au 31 décembre 2012.
- La section I (*Introduction*) décrit les plans qui prévoient des prestations pour le personnel, soit à la cessation de service, soit en cas de maladie ou d'accident lié au travail. Elle explique également l'objectif des évaluations actuarielles annuelles.
- La section II (*Résultats de l'évaluation actuarielle*) fait le point des obligations totales des plans au 31 décembre 2012, 2011 et 2010 et présente les principales hypothèses utilisées lors de ces évaluations actuarielles. En 2012, le montant total des obligations des plans a augmenté significativement, d'un montant total de 100,5 millions d'USD, passant de 1 152,0 millions d'USD au 31 décembre 2011 à 1 252,5 millions d'USD au 31 décembre 2012. Les différentes raisons de cette augmentation sont expliquées dans cette section.
- La section III (*Situation financière actuelle*) indique le montant total des obligations inscrites et non inscrites, ainsi que des obligations nettes du bilan au titre des plans, sur la base des évaluations actuarielles, et elle présente également le montant total des obligations provisionnées et non provisionnées aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010, respectivement. Au 31 décembre 2012, le montant total des obligations non provisionnées se chiffrait à 871,0 millions d'USD alors qu'il était de 817,7 millions d'USD au 31 décembre 2011.
- La section IV (*Comptabilisation et financement*) compare les coûts des prestations au titre des services rendus pour la période triennale se terminant le 31 décembre 2013. Au total, ces coûts s'élèvent à 40,8 millions d'USD en 2013, contre 38,8 millions d'USD en 2012. Cette section examine aussi les propositions de financement intégral du Plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS) et du Fonds des indemnités de départ (FID). Le financement annuel nécessaire pour amortir intégralement les obligations au titre de l'AMACS à l'horizon 2040 se monte à 26,8 millions d'USD, alors que les crédits ouverts par la Conférence à cette fin s'élevaient à 7,05 millions d'USD par an, en 2012 et 2013, ce qui laisse un déficit de 19,75 millions d'USD par an. Par ailleurs, le financement annuel nécessaire pour amortir intégralement, à l'horizon 2025, les obligations du FID, au titre des services passés, se chiffre à 6,5 millions d'USD, mais aucun crédit budgétaire n'a jamais été prévu pour financer ces obligations.
- La section V (*Comparaison avec d'autres organisations du système des Nations Unies*) présente au Comité un tableau comparant les obligations de dépenses de différentes organisations du système des Nations Unies, au titre de l'assurance maladie après cessation de service.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre acte des résultats de l'évaluation actuarielle de 2012 et de la situation financière présente, de la comptabilisation et du financement des charges résultant pour l'Organisation des plans relatifs au personnel au 31 décembre 2012. Le Comité est invité à communiquer au Conseil le montant des financements biennaux nécessaires pour amortir intégralement les obligations à l'horizon 2040 (AMACS) et 2025 (FID).

Projet d'avis

- **Le Comité financier prend note des montants nécessaires pour amortir intégralement les obligations de l'AMACS et du FID, respectivement à l'horizon 2040 et 2025. Le Comité prend note en particulier des points suivants:**

1. **La valeur totale des obligations au titre des plans d'indemnité après cessation de service a augmenté de façon substantielle en 2012, principalement parce que l'hypothèse comptable relative au taux d'actualisation a été revue à la baisse.**
2. **Les obligations de l'AMACS demeurent gravement sous-financées. Dans le cas du FID, aucune source de financement des obligations au titre des services passés n'a jamais été approuvée et, par conséquent, tout paiement dépassant le crédit budgétaire alloué aux coûts des services aggraverait le déficit de trésorerie structurel de l'Organisation.**

Introduction

1. La FAO dispose de quatre plans (les «plans») prévoyant des prestations en faveur du personnel, soit à la cessation de service soit en cas de maladie ou d'accident du travail. Ces plans sont les suivants:

- **Régime des indemnités pour cessation de service (RICS)** – Selon les dispositions de ce plan, les agents du Siège appartenant à la catégorie des services généraux ont droit à des indemnités à la cessation de service équivalant à 1/12 du traitement annuel net final multiplié par le nombre d'années de service entre le 1^{er} janvier 1975 et le 31 décembre 1990, plus 1/13,5 du traitement annuel net final multiplié par le nombre d'années de service après le 1^{er} janvier 1991.
- **Fonds des indemnités de départ (FID)** – Le fonds des indemnités de départ comprend les indemnités payables au personnel au moment de la cessation de service, notamment la prime de rapatriement, le voyage de rapatriement et les frais de déménagement, le versement en compensation des jours de congé annuel accumulés, l'indemnité de licenciement et, le cas échéant, le capital décès.
- **Assurance maladie après cessation de service (AMACS)** – L'assurance maladie après cessation de service est un plan d'assurance médicale pour les fonctionnaires retraités et les membres de leur famille qui remplissent certaines conditions d'admissibilité. Le plan général d'assurance médicale assure le remboursement partiel de certains frais (hôpital, médecin, dentiste, psychiatre, physiothérapie, centre de soins palliatifs, verres correcteurs), sous réserve de diverses limitations et exclusions. Le coût du plan général d'assurance médicale est partagé entre les fonctionnaires retraités et l'Organisation.
- **Fonds de réserve du plan d'indemnisation (FRPI)** – Le plan d'indemnisation sert à fournir certaines prestations au personnel (y compris les consultants et les personnes employées au titre d'un accord de service personnel) en cas d'accident, de maladie ou de décès imputables à l'exercice de leurs fonctions au service de l'Organisation. Ces prestations incluent des annuités ou une somme forfaitaire (complétant les prestations de la Caisse commune des pensions des Nations Unies, le cas échéant) en cas de décès ou d'invalidité, et le remboursement de dépenses médicales et de frais d'hospitalisation raisonnables et autres dépenses directement liées au préjudice subi.

2. Tous les plans susmentionnés sont traités par l'Organisation comme des régimes à prestation déterminée. Pour se conformer aux exigences en matière de présentation de documents financiers, l'Organisation charge, chaque année, une société extérieure d'actuaire d'effectuer une évaluation de tous les plans, afin:

- a) de déterminer les obligations globales de l'Organisation associées à ces plans;
- b) d'établir les dépenses annuelles requises pour subvenir aux besoins des plans;
- c) de quantifier les taux de contributions recommandés pour amortir intégralement des obligations;
- d) de disposer des informations nécessaires pour établir les documents financiers exigés.

Les évaluations actuarielles de 2012, 2011 et 2010 ont été réalisées par Aon Hewitt (www.aon.com).

Le présent document, qui se réfère aux résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012, décrit la situation financière actuelle, la comptabilisation et le financement des obligations de l'Organisation et présente des informations comparatives, au 31 décembre 2011 et 2010.

Résultats des évaluations actuarielles

3. On trouvera, au tableau 1, une comparaison de l'ensemble des obligations actuarielles, par plan, au 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Tableau 1

<i>(En millions d'USD)</i>							
Plan	2012	Augmentation/ (Diminution)		2011	Augmentation/ (Diminution)		2010
		MUSD	%		MUSD	%	
FRPI	19,6	0,6	3,2%	19,0	1,4	8,0%	17,6
FID	75,4	8,1	12,0%	67,3	6,5	10,7%	60,8
RICS	95,4	8,7	10,0%	86,7	(2,1)	-2,4%	88,8
AMACS	1 062,1	83,1	8,5%	979,0	- 3,6	-0,4%	982,6
Total des obligations actuarielles	1 252,5	100,5	8,7%	1 152,0	2,2	0,2%	1 149,8

4. Comme le montre le tableau 1, l'augmentation nette de 100,5 millions d'USD des obligations actuarielles entre 2012 et 2011 a été significative. Les variations liées aux hypothèses et aux méthodes sont présentées ci-après:

Plans relatifs au personnel: sources des variations	Variation (en millions d'USD)
Variation attendue, sans nouveaux participants*	35,9
Diminution du taux d'actualisation	92,3
Variation du taux de change EUR/USD	29,3
Variation du taux d'évolution des dépenses médicales présumé	(26,2)
Demandes de remboursement et dépenses administratives effectives	(19,8)
Autres	(11,0)
Augmentation totale nette	100,5

* Augmentation attendue du fait du coût des prestations au titre des services rendus (droits acquis supplémentaires) et des charges financières, moins diminution résultant des prestations versées.

5. L'évaluation actuarielle des plans exige que la FAO adopte certaines hypothèses afin d'estimer au mieux le coût de la fourniture de ces prestations à son personnel. Ces hypothèses sont à la fois démographiques (par exemple, estimation des taux de mortalité, taux de rotation du personnel, demandes de remboursement présentées au titre des assurances médicales, etc.) et financières (par exemple, taux d'actualisation, traitements et prestations futurs, dépenses médicales futures, etc.). En raison de la variation de ces facteurs, tant internes qu'externes, la FAO et les actuaires conduisent un

examen annuel des hypothèses utilisées dans les calculs actuariels et les corrigent quand ils estiment que de telles corrections sont nécessaires à l'exactitude des calculs relatifs aux obligations de ces plans. Comme la plupart des calculs actuariels, les évaluations annuelles sont très incertaines et imprévisibles. En particulier, la valeur des obligations de la FAO au titre des plans est très sensible à l'évolution du taux de change EUR/USD, au taux d'actualisation, aux demandes de remboursement des frais médicaux et au taux d'inflation des dépenses médicales. Les hypothèses retenues pour l'évaluation actuarielle de 2012 n'ont pas subi de changement important. Les hypothèses fondamentales utilisées dans l'évaluation des plans pour 2012, 2011 et 2010 sont présentées au tableau 2.

Tableau 2

Principales hypothèses	2012	2011	2010
Économiques			
→ Taux d'actualisation			
AMACS	3,9%	4,3%	5,0%
RICS	2,5%	4,3%	4,7%
FID	3,0%	4,4%	5,3%
FRPI	3,8%	4,4%	5,5%
→ Taux d'inflation des dépenses médicales	5% de 2013 à 2024; 4,5% pour 2025-2044; 4% à partir de 2045	4% de 2012 à 2014 et 5% ensuite	5% à compter de 2011
→ Taux général d'inflation	2,5% par an	2,5% par an	2,5% par an
→ Taux de change de fin d'année €/USD	1,33	1,29	1,31

Situation financière actuelle

6. Le tableau 3 ci-après indique le montant total des obligations inscrites et non inscrites¹ pour les plans, sur la base des évaluations actuarielles, ainsi que le montant total des obligations provisionnées et non provisionnées pour tous les plans, comparé à la juste valeur boursière des placements à long terme affectés à l'amortissement au 31 décembre 2012, 2011 et 2010, respectivement.

¹ En 2012, l'Organisation a changé sa méthode comptable s'agissant de la méthode dite du «couloir». Au 31 décembre 2012, l'Organisation avait inscrit toutes ses obligations et n'avait donc aucune obligation non inscrite. (Voir le paragraphe 6 pour des explications sur le changement des conventions comptables.)

Tableau 3

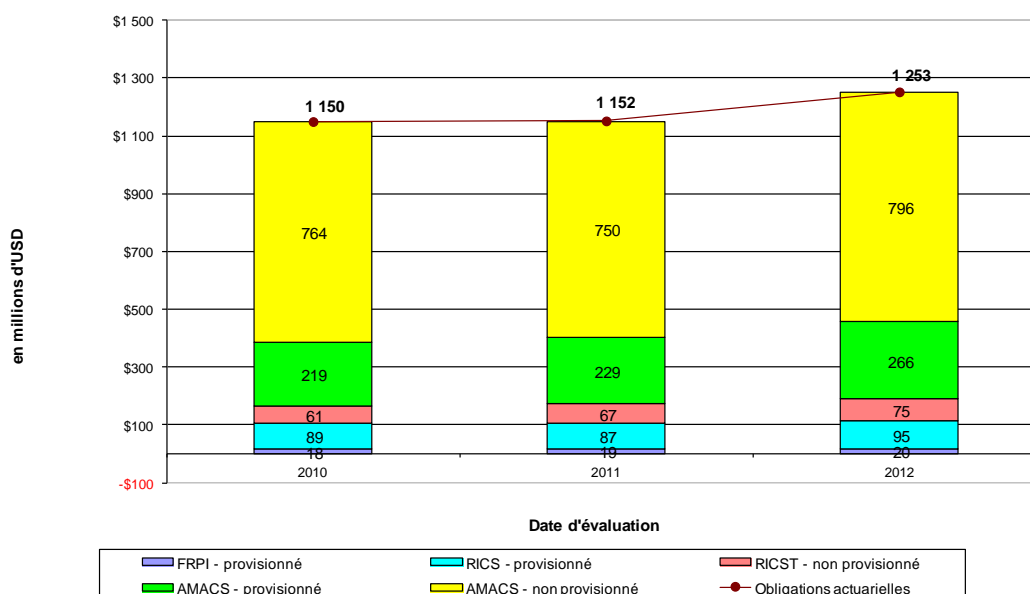
Plan	2012	2011	2010
	En millions d'USD	En millions d'USD	En millions d'USD
FRPI	19,6	19,0	17,6
FID	75,4	25,9	22,9
RICS	95,4	85,2	88,5
AMACS	1 062,1	775,9	714,6
Total obligations échues	1 252,5	906,0	843,6
À ajouter: obligations non inscrites	0,0	246,0	306,3
Total obligations déterminées par évaluation	1 252,5	1 152,0	1 149,9
À déduire: placements à long terme affectés (à leur juste valeur boursière)	(374,2)	(326,8)	(316,3)
À déduire: avances au personnel au titre du RICS	(7,3)	(7,5)	(8,7)
Total obligations non provisionnées*	871,0	817,7	824,9
*Dont:			
FID	75,4	67,3	60,8
AMACS	795,6	750,4	764,1
Total obligations non provisionnées	871,0	817,7	824,9

7. Les années précédentes, conformément aux dispositions actuelles des normes IPSAS, l'Organisation a adopté la méthode comptable du couloir (également dite «du corridor») pour constater les gains et pertes actuariels. Avec cette méthode, les gains et pertes actuariels qui dépassent 10 pour cent de la valeur des obligations actuarielles sont répartis sur plusieurs exercices et constatés sur la durée moyenne de vie active (restante) du fonctionnaire participant au plan, aujourd'hui estimée entre 9,4 et 11,4 ans. Au 31 décembre 2011, un montant de 246,0 millions d'USD avait été ainsi reporté. En 2012, l'Organisation a changé sa politique et a opté pour la méthode comptable de la constatation complète et immédiate et, au 31 décembre 2012, la totalité des obligations relatives au personnel, d'un montant de 1 252,5 millions d'USD ont été enregistrées. Ce changement se justifie par le fait que les normes IPSAS devraient évoluer à l'avenir s'agissant de la méthode du couloir et recommander plutôt de constater immédiatement l'ensemble des gains et pertes actuariels.

8. Le graphique 1 ci-dessous présente le montant total des obligations relatives au personnel, par plan, et la situation en ce qui concerne leur financement:

Graphique 1

Obligations relatives au personnel: total par plan et situation en ce qui concerne le financement pour les trois dernières années



9. En 2012, la valeur comptable des placements à long terme de l'Organisation affectés aux plans a augmenté de 47,4 millions d'USD, passant de 326,8 millions d'USD au 31 décembre 2011 à 374,2 millions d'USD au 31 décembre 2012. On trouvera dans le document FC 148/7 des observations sur les placements.

Comptabilisation et financement

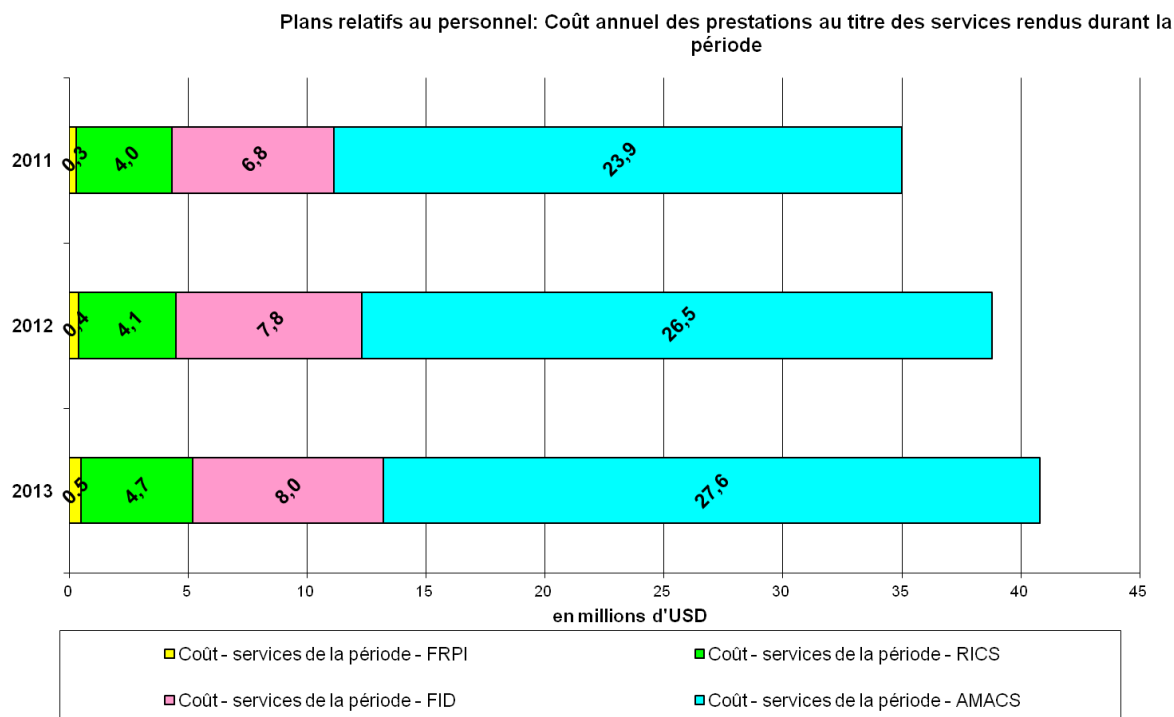
10. Le tableau 4 et le graphique 2 ci-dessous présentent les coûts annuels des prestations au titre des services rendus² durant la période triennale se terminant le 31 décembre 2013, sur la base des évaluations actuarielles relatives aux années précédentes arrêtées aux 31 décembre 2012, 2011 et 2010, respectivement.

Tableau 4

<i>Coût des prestations au titre des services rendus au cours de la période</i>						
Plan	2013		2012		2011	
	En millions d'USD	% dépendance	millions d'USD	% dépendance	millions d'USD	% dépendance
FRPI	0,5	1,2%	0,4	1,0%	0,3	0,9%
FID	8,0	19,6%	7,8	20,1%	6,8	19,4%
RICS	4,7	11,5%	4,1	10,6%	4,0	11,4%
AMACS	27,6	67,6%	26,5	68,3%	23,9	68,3%
Total	40,8	100,0%	38,8	100,0%	35,0	100,0%

² Le coût des prestations au titre des services rendus durant la période est un élément standard des dépenses de personnel, découlant chaque année des services fournis par les membres du personnel en activité en échange de prestations payables dans l'avenir. Les dépenses ci-dessus englobent à la fois le Programme ordinaire et les fonds fiduciaires.

Graphique 2



11. Pour 2013, le coût des prestations au titre des services rendus a augmenté d'un montant nominal total de 2,0 millions d'USD, dont 1,1 million pour l'AMACS. L'augmentation des obligations au titre de l'AMACS s'explique comme suit:

- augmentation de 3,0 millions d'USD due à la diminution du taux d'actualisation, qui est passé de 4,3 % à 3,9 %;
- rééquilibrage dû à diverses diminutions, d'un montant total de 1,9 million d'USD, notamment la variation du taux d'évolution présumé des dépenses de santé.

12. Les résolutions 10/99 et 10/2001 de la Conférence prévoient que les placements à long terme et tout revenu qu'ils produisent serviront en premier lieu à garantir que des fonds suffisants seront disponibles pour financer le Régime des indemnités de cessation de service (RICS) et le Fonds de réserve du Plan d'indemnisation (FRPI). Ces résolutions prévoient en outre que tous placements supplémentaires et les revenus qu'ils produisent seront affectés d'abord à l'AMACS, puis au FID. Au 31 décembre 2012, le financement tant de l'AMACS que du FID reste insuffisant (voir également le tableau 3 et le graphique 1). Les placements à long terme affectés et les avances au personnel au titre du RICS sont présentés au tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5

Placements à long terme et avances affectés par plan			
Plan	2012	2011	2010
	En millions d'USD	millions d'USD	en millions d'USD
<i>Entièrement provisionné</i>			
FRPI	19,2	19,0	17,6
RICS	94,0	86,7	88,8
<i>Partiellement provisionné</i>			
AMACS	268,3	228,6	218,6
<i>Non provisionné</i>			
FID	0,0	0,0	0,0
Total obligations provisionnées	381,5	334,3	325,0
Financées par:			
Placements à long terme affectés	374,2	326,8	316,3
Avances au personnel au titre du F	7,3	7,5	8,7
	381,5	334,3	325,0

13. Conformément aux directives données par le Comité financier et par le Conseil de la FAO, le Secrétariat a obtenu des actuaires de la FAO les montants annuels nécessaires pour assurer un financement intégral des obligations au titre de l'AMACS et du FID, calculées à un horizon révisé – 31 décembre 2040 et 31 décembre 2025, respectivement.

14. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente (arrêtée au 31 décembre 2012), l'Organisation devrait, pour amortir intégralement les obligations au titre des services passés liées au FID (75,4 millions d'USD), apporter une contribution supplémentaire de 6,5 millions d'USD par an (13,0 millions d'USD par exercice biennal), en prenant pour hypothèse une période d'amortissement de 15 ans à partir de 2010.

15. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente (arrêtée au 31 décembre 2012), l'Organisation devrait, pour financer intégralement les obligations au titre des services passés liées à l'AMACS (798,8 millions d'USD, calculés sur la base d'une période d'amortissement de 30 ans à partir de 2010), apporter une contribution de 26,8 millions d'USD par an (53,6 millions d'USD par exercice biennal). Par comparaison, les contributions mises en recouvrement auprès des États Membres pour financer les obligations au titre des services passés liées à l'AMACS pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent actuellement à 7,05 millions d'USD par an (14,1 millions d'USD pour l'exercice biennal) comme approuvé par la Conférence en juin 2011. Ce niveau de financement, calculé sur la base de la date d'amortissement du 31 décembre 2027, a été à l'origine approuvé par la Conférence en novembre 2003 pour l'exercice biennal 2004-2005 et est resté inchangé pour les exercices ultérieurs malgré l'augmentation du montant non provisionné.

Comparaison avec d'autres organisations du système des Nations Unies

16. Dans le précédent rapport du Comité financier (FC 143/4), il a été noté que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies devait soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-septième session, un rapport sur la gestion des obligations de l'AMACS en ce qui concerne le personnel de l'ONU. La présentation de ce rapport a été reportée; il doit maintenant être présenté à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, qui se tiendra à l'automne 2013. Il convient de noter que les informations sur l'AMACS dans les divers organismes des Nations Unies sont fournies uniquement à titre de comparaison et que les organes directeurs de chaque organisation doivent se charger de financer ces obligations, comme le soulignait le Corps commun d'inspection dans son rapport JIU/REP/2007/2, où il recommandait que «l'organe délibérant de chaque institution prévoie un financement suffisant pour couvrir les charges».

17. Le tableau 6 ci-après présente, à titre de comparaison, les obligations de certains organismes des Nations Unies au titre de l'AMACS, aux 31 décembre 2011, 2010 et 2009.

Tableau 6

Comparaison des obligations des organisations du système des Nations Unies au titre de l'AMACS

Organisation	Total Liability			Funding Available			Liability recorded on the Balance Sheet			Liability not yet recorded on the Balance Sheet		Date dernière évaluation actuarielle si différente	Répartition retraités actuels
	(USD million)			(USD million)			(USD million)			(USD million)			
	31-déc-09	31-déc-10	31-déc-11	31-déc-09	31-déc-10	31-déc-11	31-déc-09	31-déc-10	31-déc-11	31-déc-10	31-déc-11		
ONU	2 302,5	2 472,6	3 654,4	-	-	-	2 302,5	2 472,6	3 654,4	-	-	31-déc-11	Oui
OIT	509,5	564,0	738,0	36,2	40,0	48,5	509,5	564,0	738,0	-	-	31-déc-11	Oui
FAO (a)	934,5	982,6	979,0	186,7	218,6	228,6	653,6	714,5	775,9	268,1	203,1	31-déc-11	Non
UNESCO	649,0	735,6	749,8	27,2	-	-	-	735,6	749,8	-	-	31-déc-11	Oui
OACI	54,2	65,8	62,7	-	1,4	1,4	-	65,8	62,7	-	-	31-déc-11	Oui
OMS	1 000,0	1 365,0	1 236,0	450,0	478,0	444,0	450,0	478,0	528,0	887,0	264,0	31-déc-11	Oui
UPU	5,6	21,0	40,3	-	-	-	-	-	36,8	21,0	3,0	31-déc-10	Oui
UIT	188,0	-	302,5	-	-	6,9	-	-	302,5	-	-	2012	Oui
OMM	59,5	65,2	40,5	1,7	-	23,9	-	65,2	40,5	-	-	31-déc-11	Oui
OMI	26,7	27,2	24,2	3,3	-	-	-	27,2	24,2	-	-	31-déc-11	Oui
FIDA	61,3	56,2	51,8	60,0	66,8	65,7	61,3	56,2	51,8	-	-	31-déc-11	Non
OMPI	98,9	112,0	113,4	-	-	-	45,5	101,0	103,4	11,0	103,4	31-déc-11	Oui
ONUDI	100,5	124,0	144,2	-	-	-	-	124,0	144,2	-	-	31-déc-11	Oui
AIEA	244,0	244,0	111,2	-	-	-	-	145,0	111,2	99,0	-	31-déc-11	Oui
OMT	3,8	3,8	3,6	-	1,1	1,2	-	1,1	1,2	2,7	2,4	31-déc-07	Oui
UNICEF	464,0	507,0	-	210,0	240,0	-	-	-	-	507,0	-	31-déc-09	Oui
FNUAP	87,5	87,5	163,3	79,0	84,5	114,6	87,5	87,5	163,3	-	-	31-déc-11	Non
HCR	347,4	286,5	350,7	-	-	-	347,4	286,5	350,7	-	-	31-déc-11	Oui
PNUD	430,3	-	829,9	373,3	-	453,2	373,3	-	453,2	-	376,7	31-déc-11	Oui
FENU	10,6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31-déc-09	Oui
ONU FEMMES	20,2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31-déc-09	Oui
UNRWA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	S.O.	
PAM	181,8	203,7	230,6	107,4	112,8	145,3	181,8	203,7	230,6	-	-	31-déc-11	Non
OPS	-	-	39,9	-	-	18,3	-	-	18,3	-	21,6	31-déc-11	Oui
ONUSIDA	-	-	63,2	-	-	29,2	-	-	-	-	34,0	31-déc-11	Oui
OPS	202,6	257,7	-	22,3	24,6	-	-	186,5	-	71,2	-	31-déc-10	Non
ITC	37,1	39,3	-	-	-	-	37,1	39,3	-	-	-	31-déc-09	Oui

(a) Le fait que l'obligation ne soit pas encore comptabilisée dans le bilan résulte de l'utilisation par la FAO de la méthode dite de « couloir » - telle qu'autorisée par la norme IPSAS 25 - qui permet de reporter la constatation comptable d'une partie des obligations actuarielles.

En 2012, la FAO a changé sa politique comptable et a opté pour la constatation immédiate de l'obligation.

